

**COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (Val d'Oise)
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, jeudi trente mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Daniel FRITSCH, adjoints au maire, Dominique LOIZEAU, Angélo NORIS, Marc BATHELIER, Françoise BOUDEAU, Nicole STALMACH, conseillers municipaux

Absents représentés : Carole GILBERT pouvoir à Jean-Pierre STALMACH ;

Le quorum est atteint.

M. Angélo NORIS a été désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité,

1°) Compte de gestion 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,
Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2016, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,
Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2016, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	430 610.07 €
Recettes	491 835.28 €
Investissement	
Dépenses	84 157.07 €
Recettes	69 582.20 €

Considérant les résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de 338 132.79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.
APPROUVE le Compte de Gestion 2016,

2°) Compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016, quitte la salle,
Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	491 835.28 €	430 610.07 €
Résultat de l'exercice	+ 61 225.21 €	
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>+ 157 483.25 €</i>	
Résultat clôture 2016	+ 218 708.46 €	

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis dont 1068	69 582.20 €	84 157.07 €
Résultat de l'exercice		- 14 574.87 €
<i>Excédent antérieur 2015</i>	<i>+ 133 999.20 €</i>	
Résultat clôture 2016	+ 119 424.33 €	

Soit un résultat global de **+ 338 132.79 €**
Restes à réaliser : Dépenses Invest : **151 253.82 €**

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête les résultats** définitifs tels que résumés ci-dessus.

3°) Affectation des résultats

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement Résultat de l'exercice 2016 + 218 708.46 €

Section d'investissement Résultat clôture 2016 + 119 424.33 €

Solde des restes à réaliser DI - 151 253.82 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, l'excédent d'investissement et le solde des restes à réaliser,

DECIDE d'affecter au BP 2017 la somme de

- **186 878.97 €** au compte **R002** Excédent de fonctionnement reporté
- **31 829.49 €** au compte **R1068** Excédent de fonctionnement

DECIDE d'affecter **119 424.33 €** au compte **R001** solde d'exécution d'investissement reporté.

4°) Vote du taux des taxes

Considérant que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2017, diminué des allocations compensatrices est d'un montant de 294485 € correspondant au produit fiscal à taux constant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation	9.44 %
Taxe foncier bâti	18.33 %
Taxe foncier non bâti	63.47 %

Identiques aux taux votés en 2016

5°) Subvention communale aux associations

Vu les dossiers de demande de subvention communale, transmis par les associations,

Considérant l'effort à entreprendre en matière de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire souhaite ne pas prendre part au vote, étant président de l'association Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Bonheur de lire à Epiais-Rhus	450,00 €
Délégation départementale de l'Education Nationale	40,00 €
Les Amis de l'Ecole des Bosquets	300,00 €
Epiais-Rhus à la recherche de son passé	100,00 €
DIRAP	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
DOMIVIE	250,00 €
Codérando 95	200,00 €
TOTAL	1540,00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention au CCAS :

Centre Communal d'Action Sociale **6 000,00 €**

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 657362 du BP 2017

6°) Participation communale aux syndicats et organismes divers

Vu le montant des participations aux syndicats pour l'année 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder aux syndicats et organismes divers les participations suivantes :

SIERC	155,00 €
PNR	2640.00 €
SI des Collèges	5662.70 €
SIAVS	500.00 €
SMERCVS	1292.00 €
SMGFAVO	178.20 €
Syndicat Gendarmerie	0.00 €
S/TOTAL 1	10 427.90€

SIARP Participa° bassin Hermitage	431.36 €
SIARP Entretien ouvrages EP	2 205.08 €
SIERC Programme 2016 (route Beauvais)	18 057.00 €
SIERC Programme 2015 (Rue Bruyères)	6 095.00 €
S/TOTAL 2	26 788.44 €

TOTAL GENERAL – article 65541	37 216.34 €
Arrondi à	38 000.00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 65541 du Budget Primitif 2017.

7°) Vote du budget primitif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu l'affectation des résultats 2016

Considérant la séance de travail du Conseil municipal du 23 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2017 et ses annexes, définis comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	547 871.99	Recettes	462 072.48
023 Virement à la section d'invest	101 079.46	Excédent antérieur reporté R 002	186 878.97
Total DEPENSES	648 951.45 €	Total RECETTES	648 951.45 €

Section d'investissement			
Dépenses	234 032.47	Recettes	132 953.01
Restes à réaliser	151 253.82	Solde d'exécution d'invest R001	119 424.33
		1068 excédent de fonctionnement	31 829.49
		021 Virement de la section Fonct	101 079.46
Total DEPENSES	385 286.29 €	Total RECETTES	385 286.29 €

8°) Budget annexe Colombier : compte de gestion 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2016, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,

Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2016, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	7 946.62 €
Recettes	24 702.50 €

Investissement

Dépenses	11 040.32 €
Recettes	0.00 €

Considérant les résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de + 151 157.83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.
APPROUVE le Compte de Gestion 2016,

9°) Budget annexe Colombier : compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016, quitte la salle,
Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	24 702.50 €	7 946.62 €
Résultat de l'exercice	+ 16 755.88 €	
Excédent antérieur reporté	+ 18 884.66 €	
Résultat clôture 2016	+ 35 640.54 €	

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	0.00 €	11 040.32 €
Résultat exercice		-11 040.32 €
Excédent antérieur reporté	+ 126 557.61 €	
Résultat de clôture 2016	+ 115 517.29 €	

- **Soit un résultat global de + 151 157.83 €**
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10°) Budget annexe Colombier : affectation des résultats

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement Excédent de fonctionnement + 35 640.54 €

Section d'investissement Excédent d'investissement + 115 517.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la somme de

- 35 640.54 € A L'ARTICLE R 002 EN FONCTIONNEMENT
- 115 517.29 € A L'ARTICLE R 001 EN INVESTISSEMENT

AU BP ANNEXE 2017

11°) Budget annexe Colombier : vote du budget primitif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,
Vu l'affectation des résultats 2016,
Considérant la séance de travail du Conseil municipal du 23 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2016 et ses annexes, définis comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011- charges à caractère général	58 500.00	R002 - Excédent de fonctionnement	35 640.54
022- Dépenses imprévues	95.63	752 - revenus des immeubles	25 710.84
66 - Charges financières	2 755.75		
Total DEPENSES	61 351.38 €	Total RECETTES	61 351.38 €

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
1641 - emprunt en euros	11 101.04	R 001 – Solde d'investissement reporté	115 517.29
2313 - Constructions	104 416.25		
Total DEPENSES	115 517.29 €	Total RECETTES	115 517.29 €

12°) Demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : projet accessibilité école et cimetière

Considérant le projet de construction d'une salle polyvalente et d'aménagement des terrains de l'école (stationnement, accès sécurisé pour les enfants...)

Considérant que ce projet se décompose en plusieurs tranches de travaux:

- mise en accessibilité de l'école et du cimetière et sécurisation de l'accès à l'école
- bâtiment
- aménagement paysager et stationnement

Monsieur le Maire expose le projet et les plans

Le montant estimatif de cette première tranche est de 152 820 € HT soit 183 384 € TTC

Ces travaux peuvent bénéficier d'une DETR à hauteur de 45% du montant HT soit 68 769 €.

Il sera dit que ce projet sera inscrit au BP 2018.

Plan de financement de l'opération

Montant estimatif des travaux HT	152 820.00
DETR 45 %	<u>68 769.00</u>
Part communale	84 051.00
TVA	<u>30 564.00</u>
Reste à financer pour la commune (Part communale + TVA)	114 615.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel que présenté,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus indiqué,

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR,

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA

DIT que les travaux ne commenceront qu'après obtention de la notification de subvention.

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au BP 2018

13°) Tableau des effectifs : suppression de postes

Vu la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée 2014/2015,

Considérant que cette réforme a entraîné de nombreux changements au niveau des emplois du temps des agents communaux,

Considérant la création de deux postes d'adjoint technique territorial, à raison de 22h30 en remplacement d'un poste à 18h45 et 24h30 en remplacement d'un poste à 22h00 pour répondre aux besoins du service périscolaire,

Considérant que les agents ont été nommés sur les nouveaux postes,

Vu la délibération n°32/2016 du 27/09/2016,

Vu le courrier envoyé au Comité Technique Paritaire en septembre 2016 concernant la suppression de ces postes d'adjoints techniques de 18h45 et de 22h00.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression des postes,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs défini comme suit :

Grade	TC ou TNC	Effectif	Pourvu
Filière administrative			
Rédacteur territorial	TC	1	1
Adjoint administratif 2ème classe	TNC 31h30	1	1

Filière animation			
Adjoint d'animation 2ème classe	TNC 23h15	1	0
Adjoint d'animation 2ème classe	TNC 21h20	1	0
Adjoint d'animation 2ème classe	TNC 17h30	1	1
Filière technique			
Adjoint technique territorial 2ème classe	TC	2	1
Adjoint technique territorial 2ème classe	TNC 22h30 24h30 27h45	3	3

14°) Demande de subvention auprès du Parc Naturel régional du Vexin français pour la vigne

Considérant que la commune a acquis la parcelle AE 229 (Le Bray)
 Considérant que cette parcelle a été acquise dans le but d'y planter une vigne,
 Vu les résultats des premières analyses de terre qui confirment la faisabilité du projet,

Le plan de financement est le suivant :

Acquisition du terrain	1 900,00 €
Frais de Notaire	658,24 €
Relevé topographique	1642,50 € HT
Débroussaillage	2500,00 € HT
Plantation de 200 pieds de vigne	<u>10 379,20 € HT</u>
TOTAL	17 079,94 €
Subvention PNR 70 % (plafond 15000 € HT) -	<u>10 500,00 €</u>
Reste à financer	6 579,94 €
TVA	+ <u>2 904,34 €</u>
Part communale totale	9 484,28 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
 SOLLICITE l'aide du Parc Naturel régional du Vexin français au titre du « diagnostic, restauration et plantation de vergers »,
 S'ENGAGE à régler la part communale restante
 DIT que les plantations ne seront achetées qu'après notification de l'aide du PNR du Vexin français,
 DIT que cette dépense est inscrite au BP 2017

15°) Indemnité de fonction des élus : nouveaux barèmes indemnitaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,
 Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,
 Vu la note d'information N°ARCB1632021C du 15/03/2017 de la DGCL,
 Vu la délibération n°5/2014 relative à l'indemnité de fonction des élus,

Considérant que l'indemnité de fonction du Maire pour les communes de 500 à 999 habitants correspond à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 Considérant que l'indemnité de fonction des Adjointes au Maire pour les communes de 500 à 999 habitants correspond à 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 Considérant que la commune compte 660 habitants (dernier recensement de l'INSEE),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réviser le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints en

fixant ces indemnités au niveau de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au barème des articles L.2123-23, L2124 du Code général des collectivités territoriales, DIT que ces nouvelles dispositions prennent effet au 1er janvier 2017, DIT que les taux respectifs des indemnités du Maire et des Adjointes au Maire restent inchangés, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal. DIT que le montant de cette indemnité sera versé mensuellement et revalorisé automatiquement en fonction de la réglementation en vigueur.

16°) Programme 2017 d'enfouissement de réseaux par le SIERC : rue des Chantereines et Place Saint Jean

Vu la délibération N°23/2016 relative au programme 2017 : rue des Chantereines et place Saint Jean,
Vu l'exposé de Monsieur Brahim MOHA,
Le montant HT des travaux est de 34 186,59 €, la charge pour la commune serait de 30 % du montant HT soit 10255,97 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme 2017 d'enfouissement de réseau France Télécom et électricité par le SIERC pour la rue des Chantereines et la place Saint Jean.

S'ENGAGE à régler la part communale soit 30 % du montant HT des travaux,

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au BP 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

A Epiais-Rhus, le 3 avril 2017
Le Maire,
Jean-Pierre STALMACH